

# LE RECOURS À LA NOTION DE DÉMOCRATIE PAR LES JURIDICTIONS

JEUDI 23 MARS 2017

- 13:00** Accueil des participants
- 13:30** Allocutions d'ouverture
- 13:40** Propos introductifs  
*Marie Rota, Post-doctorante à l' Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines*
- 13:50** **Prise de conscience éthique, le juge et la démocratie**  
*Nathalie Havas, Première conseillère du Tribunal Administratif de Rennes*  
- sous réserve d'acceptation -

## Le recours à la notion de démocratie par les juridictions internationales

**Présidence :** Philippe Achilleas, Professeur à l'Université de Caen Normandie  
- sous réserve d'acceptation -

- 14:20** **Le recours à la notion de démocratie par la Cour internationale de justice**  
*Maria Castillo, Maître de Conférences à l'Université de Caen Normandie*
- 14:40** Pause
- 15:00** **Le recours à la notion de démocratie par la Cour de justice de l'Union européenne**  
*Chahira Boutayeb, Maître de conférences à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)*
- 15:20** **Le recours à la notion de démocratie par les Cours régionales de protection des droits de l'homme**  
*Marie Rota, Post-doctorante à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines*
- 15:40** **Débats avec la salle & clôture de la première journée**



En couverture et visuels

Pepe Pont  
Image licence CCO

<https://www.flickr.com/photos/cernicalo-e/5738459696/in/photostream/>

VENDREDI 24 MARS 2017

- 09:00** Accueil des participants

## Le recours à la notion de démocratie par les juridictions étrangères

**Présidence :** Dominique Custos, Professeure à l'Université de Caen-Normandie

- 09:30** **Le recours à la notion de démocratie par les juridictions allemandes**  
*Stéphane Schott, Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux*
- 09:50** **La démocratie dans le discours de la Cour suprême des Etats-Unis**  
*Julien Boudon, Professeur de droit public à l'Université de Reims, Doyen de la Faculté de droit et de science politique*
- 10:10** Pause
- 10:30** **Les raisons de l'absence de recours à la notion de démocratie par les juridictions de la République Populaire de Chine**  
*Xiaowei Sun, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté*
- 10:50** **Le recours à la notion de démocratie par les juridictions africaines**  
*Germain Ntono Tsimi, Maître de Conférences à l'Université de Yaoundé II, Cameroun*
- 11:10** **Débats avec la salle & pause déjeuner**

## Le recours à la notion de démocratie par les juridictions françaises

**Présidence :** Marie-Anne Cohendet, Professeure  
à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

- 14:00** **Le recours à la notion de démocratie par le Conseil d'Etat**  
*Marie-Joëlle Fichot-Redor, Professeure à l'Université de Caen Normandie*
- 14:20** **Le recours à la notion de démocratie par le Conseil constitutionnel**  
*Dominique Rousseau, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)*  
- sous réserve d'acceptation -
- 14:40** Pause
- 15:00** **Le recours à la notion de démocratie par la Cour de Cassation**  
*Sylvain Jacopin, Maître de Conférences HDR à l'Université de Caen Normandie*
- 15:20** **Débats avec la salle**
- 16:20** **Rapport de synthèse**  
*Marie-Anne Cohendet, Professeure à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)*

# LE RECOURS A LA NOTION DE DÉMOCRATIE PAR LES JURIDICTIONS

avec le soutien de la Fondation Anthony Mainguené



Colloque du CRDFED (EA2132)

Organisé avec le soutien de la  
Fondation Anthony Mainguené

S'il existe plusieurs définitions de la notion de « démocratie », toutes semblent rejoindre la formule d'Abraham Lincoln selon laquelle elle est « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Il existe cependant plusieurs variantes de mise en œuvre de ce régime, dont le plus répandu est celui de la démocratie représentative. Or, ce modèle peut lui aussi présenter plusieurs formes : démocratie participative, de proximité, délibérative ou encore continue. La promotion de l'une ou d'une autre révèle certains choix idéologiques. Un premier axe de réflexion tournera alors autour de la vision qu'ont les juges de la démocratie lorsqu'ils ont recours à cette notion, dans une perspective comparée.

Le second axe a davantage trait à la finalité de ce recours. Dans la mesure où la théorie de l'État de droit implique une substitution du droit à la loi en tant que garantie contre l'arbitraire, le rôle du juge en ressort renforcé. Fort de cette légitimité, ne risque-t-il pas d'utiliser la notion de démocratie de façon à la circonscrire et à la soumettre à celle d'État de droit ? Ce panorama de l'utilisation de la notion par différentes juridictions permettra aussi de mettre en lumière ce risque et sa réalité.

## Rendez-vous

Amphithéâtre Demolombe  
Bâtiment D | Campus 1

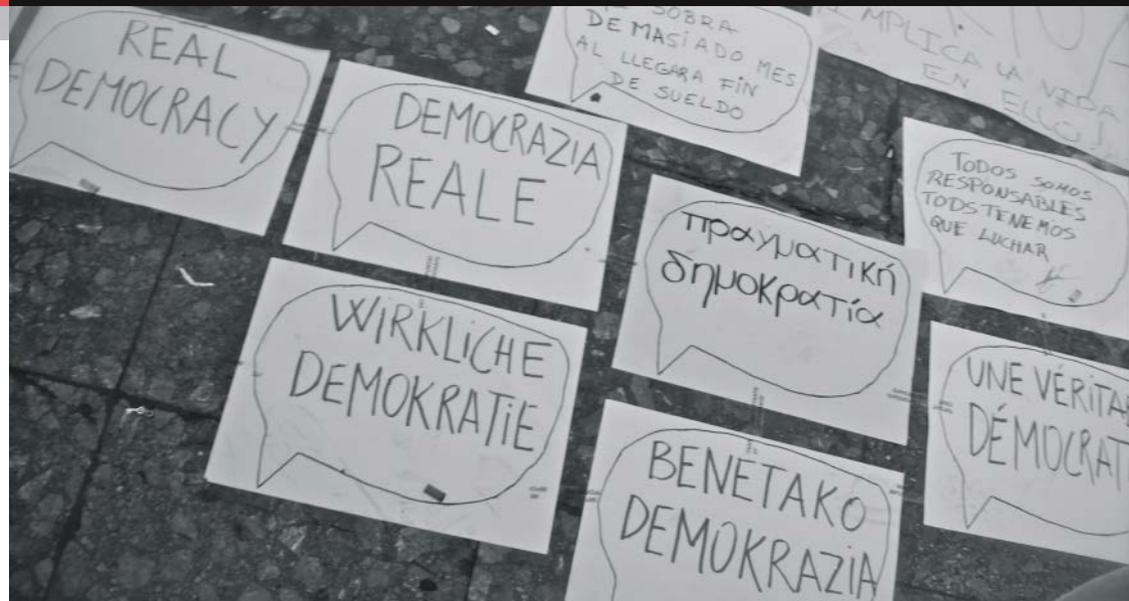
Université de Caen Normandie  
Esplanade de la Paix | CS 14032  
14032 CAEN cedex 5

## Accès au campus 1

Voiture | Suivre périphérique nord sortie  
n° 5, direction Centre Ville

Tramway | Lignes A et B, stations  
Université ou CROUS-SUAPS

Bus | Lignes 2 et 4  
station Université



# LE RECOURS À LA NOTION DE DÉMOCRATIE PAR LES JURIDICTIONS

JEUDI 23 & VENDREDI 24 MARS 2017

Université de Caen Normandie  
Faculté de droit - Amphithéâtre Demolombe

Sous la direction scientifique de  
Marie ROTA, Chercheuse associée au CRDFED

Inscription obligatoire  
Manifestation ouverte à la formation continue des professionnels

Contact : [droit.recherche@unicaen.fr](mailto:droit.recherche@unicaen.fr)

Bulletin d'inscription : <http://droit.unicaen.fr/recherche/colloques/>

